

H. DE DEKEN geeft lezing van de volgende tekst :

H. DE DEKEN donne lecture du texte suivant :

Meneer de voorzitter, collega's,

Demografische explosie, migraties, vluchtelingen, ze zullen ook in Anderlecht voor de onvermijdelijke huisvestingsproblemen zorgen. Hoe gaat onze gemeente zich verder voorbereiden om niet voor onoverkomelijke verrassingen te staan?

Vandaar de volgende vragen:

- Hoe wordt er in Anderlecht aan de woonbehoefte voorzien?
- Hoe wordt de aangepaste wooncodex opgevolgd?
- Is er sprake van een vereenvoudiging voor het opdelen van woningen?
- Gaat de gemeente sensibiliseren om woningen op te delen?
- Bestaat er een webtool met leidraad en info over deze opdeling?
- Wordt de controle op huisjesmelkers opgevoerd?
- Wie controleert de bewoonbaarheid, leefbaarheid en veiligheid van de woningen ?
- Wie controleert en/of begeleidt de organisatie van studentenkoten, ontubbeling van huisnummers en de projecten van gemeenschappelijk wonen of co-housing?
- Welke (proef)projecten voor experimentele woonvormen lopen er in Anderlecht ?

Dank u voor uw antwoord.

Monsieur l'Échevin VAN GOIDSENHOVEN donne lecture de la réponse suivante :

De heer schepen VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van het volgende antwoord :

Monsieur le Conseiller,

La problématique de l'accès au logement digne et salubre est bien évidemment une priorité tant pour le Collège que pour l'administration communale.

Dans ce contexte, il est vrai que notre commune accueillant sur son territoire beaucoup de nouveaux habitants, ces derniers sont parfois confrontés à des problèmes de logements.

Aussi, les services veillent à appliquer strictement les différentes normes d'habitabilité à savoir celles du Règlement Régional d'Urbanisme et du Code du Logement. Ces informations essentielles sont disponibles pour quiconque sur le portail web de la Région de Bruxelles-Capitale. Une simple visite au service Urbanisme permet à nos concitoyens d'obtenir réponses à leurs éventuelles questions pratiques.

Lors de toute demande de permis visant à changer le nombre de logements d'un bâtiment, nos services veillent bien évidemment à l'application stricte des normes susmentionnées mais aussi au principe de la nécessaire diversité d'offre de logements ainsi qu'au maintien d'un maximum de maisons unifamiliales. Par exemple, il ne pourrait être question d'accepter pour tout vaste projet de rénovation ou de nouvelle construction uniquement des petits studios sans tenir compte des réels besoins des familles anderlechtoises.

Autant être clair avec vous, les autorités communales sont donc a priori frileuses à toute forme de division excessive des logements existants. De toute évidence, l'instruction de la demande de permis est le moment clé pour veiller aux qualités intrinsèques du futur logement. C'est donc à ce niveau que les agents de l'Urbanisme sont le plus sollicités.

Pour ce qui concerne les contrôles des logements existants qui sont confiés à la cellule « taxes-contrôles » du département « cadre de vie », je vous signale que ces agents

ciblent avant tout ce que l'on appelle les « marchands de sommeil » à savoir les propriétaires qui s'enrichissent en exploitant la situation de détresse de certains habitants.

Le service de l'Hygiène est quant à lui responsable de l'application du code du logement qui concerne la salubrité des immeubles, leur sécurité ainsi que la qualité de leurs équipements.

Pour ce qui concerne les logements étudiants, il nous faut constater, qu'en l'état actuel, la législation est assez floue. Nous encourageons cependant les développeurs à conclure une convention avec certaines universités ou écoles supérieures afin de garantir le meilleur accueil aux étudiants et faciliter les synergies.

Vous nous interrogez également sur la duplication des numéros de maison. C'est là une compétence du service « Population », qui agira en concertation avec leurs collègues de l'Urbanisme afin de garantir la création, le cas échéant, une nouvelle adresse tout à fait couverte par les autorisations nécessaires.

Quant aux autres types de logements (communautaires, intergénérationnel, habitats groupés) là encore la législation est assez difficile à appréhender. Souvent ces logements sont, au sens des dispositions urbanistiques, considérés comme des logements « classiques ». Il n'est pourtant pas rare que les services et moi-même soyons sollicités par certains qui réfléchissent à diverses formes plus innovantes de logements.

Vous le constaterez, ce sont de nombreux services communaux qui sont effectivement pleinement investis dans le respect des normes en matière de logement. C'est pour nous tous une attention constante. Il en va de la qualité de vie la plus élémentaire de nos concitoyens.

Je vous remercie.

H. DE DEKEN wou toch vragen of de gemeente voldoende bemand is om overal de veiligheid en de hygiëne te controleren. Hij is persoonlijk in de Brogniezstraat een aantal mensen gaan bezoeken en vindt dat hij zijn leven heeft geriskeerd. Hij heeft geen specifieke controle gedaan maar heeft dat wel moeten vaststellen. Zijn vraag is nu « is de gemeente voldoende bemand om dat in het oog te houden » ?

Monsieur l'Échevin VAN GOIDSENHOVEN répond spécifiquement pour les services qui sont sous sa compétence. Le service « Contrôle - Taxe » a été créé car les modalités antérieures ne correspondaient plus à la nécessaire veille en la matière. Personne n'ignore qu'un certain nombre de bâtiments ont fait l'objet d'un usage condamnable (marchands de sommeil, négligences, ...). Au travers de ce service, la Commune a voulu être plus efficace pour pouvoir contrôler d'avantage. Il y a effectivement énormément de travail, toutefois, le Collège a eu la volonté de créer un service « Taxes - Contrôles » qui a permis le renforcement de toute une série de choses, avec des résultats. Il ne faut pas confondre les visites sur places et les pénalités. Lorsque des procès-verbaux sont établis, il y a ensuite un parcours judiciaire ou des sanctions établies par la Région. Tout cela prend un certain temps. Il n'y a pas nécessairement un changement immédiat issu du seul fait d'un contrôle sur place. Nous essayons de renforcer nos moyens pour être plus efficaces et pour répondre à une multitude de priorités. En cette matière, le Collège a une politique proactive qui donne un certain nombre de résultats. L'an dernier, Anderlecht était parmi les Communes qui ont établi le plus de procès-verbaux pour ces infractions. On

peut toujours aller plus loin mais le Collège n'a pas été inactif.